

# **TAWASOL GROUP HOLDING. SA**

*Société Anonyme au capital de 108 000 000 DT*  
*SIEGE SOCIAL : 20 Rue des Entrepreneurs La Charguia II*  
*Ariana- Tunisie*  
*RC : B 03207362012 ; MF : 1271778 K/A/M/000*  
*\*\*\*\*\**

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

**Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi le 30 Juin 2016, à 10h00, au Golf de Carthage de la Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2015.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
- 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
- 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2015 et approbation de la distribution des dividendes.
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur pour la période 2016-2018.
- 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Othmen khedhira pour la période 2016-2018.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

# **TAWASOL GROUP HOLDING. SA**

*Société Anonyme au capital de 108 000 000 DT*  
*SIEGE SOCIAL : 20 Rue des Entrepreneurs La Charguia II*  
*Ariana- Tunisie*  
*RC : B 03207362012 ; MF : 1271778 K/A/M/000*

## **PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **Première résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2015:**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers individuels présentent un total bilan de 139 621 350 dinars et un résultat bénéficiaire de 3 315 435 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

### **Deuxième résolution : Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2015 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe « TAWASOL GROUP HOLDING ».

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

### **Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2015.**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2015	3 315 434,610
Résultats reportés	755 828,008
<b>Résultat à répartir</b>	<b>4 071 262,618</b>
Réserves Légales	203 563,130
Dividendes à distribuer (0,025 DT par action)	2 700 000,000
<b>Résultats reportés</b>	<b>1 167 699,488</b>

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

**Quatrième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur.**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Dhafrallah Hammami en tant qu'administrateur pour la période 2016-2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

**Cinquième résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes : Othmen Khedhira pour la période 2016-2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

**Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015.**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2015 et fixe les jetons de présence par administrateur à 5000 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

**Septième résolution : Pouvoirs en vue de formalités.**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....